

DELEGATION CENTRALE UES MGEN

3 Rue de l'Arrivée B.P. 201 75749 PARIS CEDEX 15

Tel Fax: 01 45 38 71 07 <u>cfdtmgen@infonie.fr</u>

http://www.cfdt-mgen.org/

L'adossement de la LMDE à la MGEN sérieusement menacé

Pour préserver l'avenir, pour éviter la casse, la CFDT appelle les décideurs à reprendre le dialogue

Le contexte:

Travail de sape, critiques incessantes, tous les ingrédients du démantèlement du régime étudiant sont réunis.

Depuis sa création en 2004, sans fonds propres, la Mutuelle des étudiants (LMDE) est substituée et garantie par la MGEN qui l'intègre dans la combinaison de ses comptes.

Les liens entre les deux mutuelles sont forts : outre la substitution, la MGEN a conclu un contrat collectif permettant la couverture mutuelle, par la LMDE, des bénéficiaires enfants étudiants de ses adhérents (140 000). Chacun en tire avantage : Apport important en chiffre d'affaire pour la LMDE (154€ annuel par assuré), prestations adaptées complétées par des mesures de prévention spécifiques aux besoins de l'étudiant (contraception, vaccins, sevrage tabagique), et vivier de recrutement à la sortie des études pour la mutuelle MGEN.

L'adossement programmé et engagé entre les deux mutuelles avait permis un sérieux redressement de situation, retards résorbés, édition de cartes vitales optimisée, traitements des dossiers en moins d'une semaine. La problématique du montant des remises de gestion avait trouvé son compromis au travers de la négociation avec la CNAM d'un échéancier programmant une baisse étalée sur plusieurs années. Le gouvernement s'était positionné pour le maintien du régime prévoyant même quelques facilitateurs de procédures. L'avenir pouvait s'éclaircir, la campagne annuelle d'adhésion pouvait démarrer.

C'est à ce moment que l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) décide de stopper le processus en désignant un administrateur provisoire. L'instant était-il bien choisi, comment continuer à remonter la pente dans ce contexte ?

Au sein du réseau Emevia, La SMEREP, l'autre mutuelle étudiante pour l'Île de France, engage une campagne ouverte de critiques qui produit ses effets. Comprenant ensuite que cela peut être fatal au régime étudiant dans son ensemble, les attaques se calment en apparence. L'organisme « Que choisir », après avoir par le passé sérieusement écorné l'image de la LMDE, démontre que la formation des conseillers de la SMEREP est une véritable machine de guerre portant en priorité sur la déstabilisation le dénigrement et la provocation de leurs adversaires sur les campus. Pas de quartier. Sans aucun élément le démontrant, « Que choisir » persuade le lecteur que cette pratique est généralisable à tous, la LMDE, victime potentielle, se trouve requalifiée en agresseur.

La presse en rajoute. A défaut d'informations précises et factuelles elle reprend les critiques sur la base de dysfonctionnements qui n'ont plus à ce jour de réalité objective.

La communication passe mal. Aujourd'hui le Directoire (MGEN/LMDE), présidant à l'organisation de l'adossement, n'existe plus. L'administratrice provisoire a refait des audits, sans les qualifier ainsi. Il y en a eu déjà tellement! La tension est à son comble avec la MGEN qui a investi plusieurs millions d'euros dans le projet de sauvegarde.

L'incompréhension était patente lors du CE extraordinaire LMDE du 22 septembre durant lequel l'administratrice détaillait des hypothèses, accusant la MGEN de ne pas répondre à la perspective d'adossement.

Dialogue de sourds. Il semble que la MGEN ait dit qu'elle maintenait sa proposition, mais pas à n'importe quelles conditions.

La rupture est-elle consommée ?

Le 1^{er} octobre, nouveau Comité d'Entreprise extraordinaire LMDE. L'administratrice informe les élus qu'elle a envoyé un courrier au Président de la MGEN. Celui-ci répond, le ton acide : *L'injonction d'adossement sans connaître les conditions n'est pas recevable*. Dans ce contexte, au vu de la tournure que prend le dossier, la MGEN envisagerait l'hypothèse de mettre un terme à sa proposition d'adossement. Elle pourrait être amenée à consulter son CA le 24 octobre afin de se déterminer sur le sujet. Le Président de la MGEN s'est déclaré cependant ouvert à d'autres solutions. Ces dernières ne venant pas, la suite parait désormais inéluctable.

Une réunion extraordinaire du CCE de l'UES MGEN est envisagée pour une consultation des instances avant la décision du CA.

La CFDT ne peut se résoudre à cet aboutissement

Il serait lourd de conséquences pour les salariés, pour l'avenir des régimes étudiants et fonctionnaires. Il n'est pas possible de jeter l'éponge. Le dialogue doit reprendre.

- La MGEN a démontré sa capacité de gestion. Le Premier Ministre a avalisé le maintien du régime étudiant. Il est important de préserver cette décision.
- A l'heure où le marché s'ouvre à la concurrence et à la diversification, il serait cohérent de concourir au maintien des régimes spéciaux de couverture sociale obligatoire et de leurs apports spécifiques.
- En cas de reprise par le régime général (sécu), celui-ci serait alors dans l'obligation de reprendre le personnel spécifiquement dédié. Mais nous redoutons alors la casse sociale, pour la LMDE, mais également à terme pour tous les gestionnaires du RO de la Mutualité.
- Ce serait alors synonyme d'écroulement du fait Mutualiste au profit de l'assuranciel privé.

La CFDT ne peut s'y résoudre. Elle appelle tous les acteurs, Gouvernement, ACPR, Assurance maladie, MGEN, à une nouvelle concertation permettant d'éviter la mise sous administration judiciaire de la mutuelle des étudiants afin de préserver l'avenir.